

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-15

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoirs : 1

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2016** et le **22 septembre** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

N°15 - Objet : Participation de la commune de Reignac au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée la délibération n°2015-04-01 du 28 mai 2015 portant création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Il rappelle que sept communes de la CdC4B, contraintes par la loi, sont actuellement utilisatrices du service (Barbezieux, Baignes, Blanzac, Brossac, Bors de Baignes, Jurignac et Salles de Barbezieux).

Les autres communes qui disposent d'une carte communale ont souhaité attendre l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2017.

Il informe l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Reignac vient d'être approuvé et que, de fait, la commune devient utilisatrice du service commun ADS de la communauté de communes à compter du 05 septembre 2016, ne pouvant plus bénéficier des services de l'Etat.

Il propose donc que la commune de Reignac puisse intégrer le service commun. Pour ce faire, il convient de signer les deux conventions suivantes, nécessaires à cette régularisation :

- une convention portant création du service ADS définissant notamment les missions concernées, la situation des agents, les modalités de gestion du service et les conditions financières ;
- une convention de mise à disposition de services, précisant les modalités de travail entre la commune et le service instructeur.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de création et de mise à disposition de service ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le :**2.7.SEP.2016**.....
 Publié ou notifié le :**2.7.SEP.2016**.....
 Touvérac, le**2.7.SEP.2016**.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 23 septembre 2016
 le Président,
 Jacques CHABOT.

